

DAJI/2018/Décision/Tarifs/04

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «International Symposium on Boat & Ship Archaeology»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCISION

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «International Symposium on Boat & Ship Archaeology» organisé par le Centre Camille Jullian.

Ce colloque aura lieu du 22 au 27 octobre 2018 à Marseille.

Les tarifs s'élèvent à :

	Inscription du 1 ^{er} au 20 avril 2018	Inscription du 21 avril jusqu'au 08 juin 2018
Enseignants-chercheurs	108 euros HT	125 euros HT
Etudiants / doctorants	62 euros HT	62 euros HT

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 22 janvier 2018

Yvon Berland

Président d'Aix-Marseille Université

